

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

L'an deux mil dix huit, le 26 mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présence de Jean-Louis DUPRAT, Maire.

Séance ouverte à 18 H 30.

Conseillers présents : Mrs DUPRAT – BIENNAIS – MENESPLIER – MERCIER –
Mmes ANDRIEUX M.- PERRIER-REPLEIN

Conseiller absent : Mme ANDRIEUX M.C. – Mme KEY donne procuration à
Michèle ANDRIEUX –

Secrétaire de séance : Mme Michèle ANDRIEUX .

Ordre du jour :

1° : Approbation du C.R. de la réunion du 26 janvier 2018 :

Après lecture, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

2° : Compte de Gestion 2017, budget Commune

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion 2017, budget Commune, approuve ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

3° : Compte de gestion 2017, budget Assainissement

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion 2017, budget Assainissement, approuve ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

4° : Compte de gestion 2018, budget Lotissement

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion 2017, budget Lotissement, approuve ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

5° : Vote des Comptes Administratifs pour l'exercice 2017, budgets Commune, Assainissement et Lotissement

Le Maire participe à la présentation des Comptes Administratifs, mais se retire au moment du vote. Jean BIENNAIS, doyen du conseil municipal, conduit ce vote. (6 votants)

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des Comptes Administratifs des budgets Commune, Assainissement et Lotissement et en avoir débattu, vote chacun des trois Comptes Administratifs.

6 Pour 0 Abstention 0 Contre

6° : Vote de l'affectation du résultat du budget COMMUNE

Le Conseil municipal prend connaissance des résultats 2017 du budget COMMUNE, et vote l'affectation proposée.

Adopté à l'unanimité

7° : Vote de l'affectation du résultat du budget ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal prend connaissance des résultats 2017 du budget ASSAINISSEMENT, et vote l'affectation proposée.

Adopté à l'unanimité

8° : Vote des taux d'imposition exercice 2018, impôts directs

Le Conseil municipal après avoir débattu sur les taux d'imposition 2018 des impôts directs, décide d'appliquer pour l'exercice 2018 les taux suivants :

taxe d'habitation : 9,51 % ; taxe foncier bâti : 10,77 % ; taxe foncier non bâti : 36,49%.

Adopté à l'unanimité.

9° : Attribution des subventions pour l'exercice 2018

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations citées, dans l'article 6574, en précisant pour chacune d'entre elles, son montant.

Mme ANDRIEUX Michèle quitte la salle et ne prend pas part au vote pour l'association Football Petit-Bersac Bourg du Bost et la Société de Chasse.

Mme PERRIER REPLEIN quitte la salle et ne prend pas part au vote pour l'association les amis du musée et du patrimoine.

Mme ANDRIEUX Marie Christine quitte la salle et ne prend pas part au vote pour l'association des Maires sans frontières.

Adopté à la majorité.

10° : **Convention ATD pour l'assistance au fonctionnement de l'assainissement collectif.**

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des clauses de la convention d'assistance de l'ATD pour l'assainissement collectif, décide de passer cette convention avec l'ATD pour l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.